CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E57219** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2025**

ÉDITÉ LE **16/09/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1979
Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY

Siret : **316 501 063 00028**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 8100782

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000020776957604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000020776957604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : **SARL FRANCOIS ARMENJON ET FILS**

64 RUE DE LA MONDEUSE
ZA PLAN CUMIN
73800 PORTE-DE-SAVOIE

Téléphone : 04 79 28 15 36 **Fax :** 04 79 28 17 14
Portable :

Site Internet : http://www.armenjonetfils.com
E-mail : armenjonfrancois@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
ARMENJON LAURENT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	30/11/2023
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	30/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.